CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales

Commission des finances, du budget, de la fonction publique, des relations extérieures et des affaires générales

RÉUNION DU

JEUDI 15 MARS 2001

SOMMAIRE

QUESTION ORALE

de M. Jos Van Assche (N) à M. Robert Delathouwer, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant "la réorganisation du contrôle médical pour les fonctionnaires bruxellois".

(Orateurs: M. Jos Van Assche et M. Robert Delathouwer, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente)

INTERPELLATION

de M. Benoît Cerexhe (F) à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant "la conclusion par le Gouvernement bruxellois d'un accord de coopération concernant l'exploitation d'une e-plate-forme commune".

(Orateurs: M. Benoît Cerexhe et M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique)

Présidence de Mme Magda DE GALAN.

- La réunion est ouverte à 14h20’.

QUESTION ORALE

Réorganisation du contrôle médical pour les fonctionnaires bruxellois

M. Jos Van Assche (en néerlandais) .- Sur proposition du secrétaire d'Etat, le gouvernement bruxellois a décidé de confier à partir d'avril 2001 le contrôle médical des absences pour raison de maladie des 1400 agents du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale à la société Medconsult. Le SSA travaillerait mal et trop lentement, ce qui expliquerait pourquoi les absences pour raison de maladie au sein du ministère s'élèveraient à 7% contre 4% dans le secteur privé.

Il faut, bien entendu, toujours manier ces chiffres avec prudence. On pourrait tout aussi bien faire référence à plusieurs articles de presse récents qui donnent des statistiques sur les dépressions. Il en ressort que cette "maladie de civilisation" serait plus fréquente dans le secteur privé. En tirer des conclusions prématurées sur l'ambiance dépressive qui règne dans les entreprises privées serait naturellement tout sauf scientifique ou sérieux. Généraliser de tels chiffres est toujours particulièrement périlleux, parce qu'ils peuvent souvent être interprétés de nombreuses façons.

Par contre, les conditions de travail des fonctionnaires de la Région de Bruxelles-Capitale et leur rémunération sont des données plus concrètes et ne sont pas sujettes à interprétation. C'est surtout sur leur rémunération qu'il y a beaucoup à dire. Le dernier accord sectoriel prévoyait une augmentation du salaire brut de 2000 FB par mois pour les niveaux D et E (les anciens niveaux 3 et 4). Pour les autres, rien n'a été prévu du point de vue pécuniaire pour les premières années.

Le contraste est frappant avec ce qui a par exemple été obtenu pour le personnel de la STIB. Vous n'ignorez pas que tous les agents y percevront sous peu une augmentation de 4000 FB bruts.

A cela s'ajoutent encore les informations très négatives et tendancieuses que diffusent les médias sur l'absentéisme des fonctionnaires concernés, ce qui n'est pas de nature à améliorer leur moral.

La question est de savoir si l'arrivée de Medconsult va réellement permettre un contrôle des maladies de meilleure qualité, plus efficace et plus objectif. Nous avons des raisons d'en douter. Comme chez Securex par exemple, les médecins contrôle de Medconsult sont souvent des médecins qui n'ont pas de cabinet privé mais qui voudraient en installer un et qui trouvent là un moyen de développer leur clientèle. En outre, il me revient qu'ils sont payés pour chaque contrôle et certains indices portent à croire qu'une prime serait même prévue chaque fois qu'ils estiment quelqu'un apte à reprendre le travail.

On peut également émettre des réserves sur les qualités et le sérieux professionnels de certains d'entre eux. Il y a quelques mois, un préposé de Medconsult a estimé qu'un professeur de la Communauté française était apte à reprendre le travail. Quelques semaines plus tard, cet homme est décédé d'un cancer. A l'époque, cette affaire avait fait beaucoup de bruit dans la presse. C'est pourquoi quelques éclaircissements me semblent plus que souhaitables.

D'où proviennent les pourcentages relatifs à l'absentéisme? Sont-ils fiables?

Ces chiffres portent-ils exclusivement sur la dernière année ou s'agit-il d'une moyenne sur plusieurs années?

L'organisme public chargé d'effectuer les contrôles fonctionnait-il tellement mal? Qui est responsable de cette situation?

La publicité donnée dans la presse à la nouvelle mesure n'est-elle pas de nature à démotiver encore plus les fonctionnaires concernés et à augmenter le nombre de plaintes psychosomatiques chez les intéressés?

Quelles garanties avons-nous que le contrôle effectué par Medconsult sera plus sérieux et au moins aussi objectif que celui organisé par le SSA?

Le secrétaire d'Etat peut-il fournir des explications sur le type de contrat de travail et la rémunération des médecins contrôle qui travaillent pour le compte de Medconsult?

Un régime similaire est-il prévu d'ici peu pour toutes les autres institutions publiques que compte la Région de Bruxelles-Capitale tels que les parastataux et les organismes d'utilité publique?

M. Robert Delathouwer, Secrétaire d’Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l’Incendie et l’Aide médicale urgente (en néerlandais) .- Je tiens tout d'abord à dire que la comparaison de M. Van Assche entre la STIB et les ministères ne tient pas la route. Il faut comparer ce qui est comparable.

Pour le reste, je répondrai point par point aux questions posées.

Le pourcentage des absences pour raison de maladie au ministère de la Région de Bruxelles-Capitale qu'a mentionné la presse est effectivement une moyenne calculée sur plusieurs années. Ce chiffre se base sur les statistiques qui m'ont été fournies par l'administration et qui concernent les années depuis 1997.

On s'accorde généralement à penser que le Service de santé administratif fédéral fonctionne mal. Il ne m'appartient pas de commenter le fonctionnement du SSA ni de pointer les responsabilités d'un éventuel mauvais fonctionnement du SSA. Indépendamment de toute appréciation positive ou négative du fonctionnement du SSA, chaque Région est compétente pour désigner elle-même un organisme de contrôle médical. J'utilise cette autonomie. Je suppose que M. Van Assche et son parti ne sont pas opposés à cette autonomie.

Je ne dispose pas d'indications objectives me permettant de penser que cette décision serait démotivante pour les agents. En outre, rien n'a changé dans les faits pour les agents. Le con-

trôle médical des absences pour raison de maladie existait déjà, seul l'organisme de contrôle a changé. Les agents qui sont vraiment malades n'ont rien à craindre. D'ailleurs, je sais d'expérience que la démotivation surgit lorsqu'il y a trop de laxisme dans les contrôles.

Selon moi, l'impartialité de Medconsult est suffisamment garantie. Il y a d'abord la liberté de choix du médecin et la responsabilité du médecin contrôle. Personne d'entre nous n'a le droit de douter de l'intégrité médicale des médecins contrôle. En outre, une société telle que Medconsult ne survivrait pas si elle pouvait être taxée de partialité.

La relation entre Medconsult et ses médecins contrôle est une affaire interne à Medconsult. Une convention qui me lie avec Medconsult prévoit l'exécution d'un nombre déterminé de contrôles par an moyennant un prix forfaitaire par contrôle. Les résultats du contrôle n'ont aucune influence sur le prix payé par contrôle. Je ne suis pas concerné par le type de contrat que les médecins contrôle passent avec Medconsult ni par la manière dont ils sont rémunérés.

Par analogie avec le ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, le contrôle médical des absences pour raison de maladie du personnel des organismes d'utilité publique sera effectivement réorganisé suite au nouveau statut administratif. J'observe qu'une série d'institutions font déjà appel depuis quelque temps à un organisme de contrôle privé, sans que cela ne provoque beaucoup d'émoi d'ailleurs.

Enfin, je tiens à signaler qu'il faut être prudent lorsqu'on répand une rumeur sur certains cas concrets. Le cas qui s'est produit à la Communauté française, que vous citez, n'est pas le fait de Medconsult mais bien d'un autre organisme de contrôle.

M. Jos Van Assche (en néerlandais) .- Je reste sur ma faim, notamment en ce qui concerne le statut des médecins contrôle.

Mais je me réjouis que les mêmes critères s'appliqueront à tous les agents.

Enfin, je voudrais encore savoir si Medconsult applique des règles plus strictes qu'auparavant en matière de vie privée et si en cas de contrôles spontanés, les agents concernés traînent leur dossier avec eux.

Mme la Présidente .- Dans la mesure où nous avons dépassé le cadre d'une question orale, pouvez-vous répondre par écrit aux questions subséquentes de M. Van Assche. Pour le reste, vous répondrez brièvement.

M. Robert Delathouwer, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente (en néerlandais) .- En ce qui concerne le statut administratif et pécuniaire, je tiens encore à signaler que la concertation avec les syndicats bat son plein et qu'un accord est intervenu sur les augmentations en juillet 2001 et en 2002.

- L'incident est clos.

(La commission poursuit ses travaux avec un exposé de M. de Donnea et de M. Tomas sur les objectifs et les moyens du BITC. S'ensuit un échange de vues).

INTERPELLATION DE M. BENOÎT CEREXHE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

concernant "la conclusion par le Gouvernement bruxellois d'un accord de coopération concernant l'exploitation d'une e-plate-forme commune".

M. Benoît Cerexhe .- Notre gouvernement a ratifié un accord de coopération avec l'Etat fédéral, les trois Communautés, les Régions wallonne et flamande, la CCF et la CCC concernant la construction et l'exploitation d'une e-plate-forme commune.

L'objectif visé est d'utiliser les technologies de l'information et de la communication pour atteindre les citoyens, les entreprises, les autres organisations et gouvernements de manière conviviale et afin de leur offrir la possibilité d'effectuer des transactions électroniques avec les autorités dans un environnement confidentiel et sûr.

Cette initiative est, dans son principe, intéressante, mais appelle certaines précisions.

Où en est-on dans la réalisation dans notre Région d'un réseau à larges bandes?

Comment est appliquée la circulaire ministérielle du 22 janvier 1998 prévoyant que tous les services de la Région transmettent au CIRB, sous support électronique, les informations susceptibles d'intéresser les citoyens ou les entreprises? Cette circulaire sera-t- elle adaptée?

Concernant l'accord de coopération, quel est le planning qui a été arrêté sachant que le Premier Ministre souhaitait être en mesure de présenter des éléments substantiels lors de la présidence belge de l'Union européenne? Un plan financier a-t-il été approuvé? Quelles en seraient les conséquences budgétaires pour notre Région? Quelles sont les transactions électroniques que le citoyen pourra effectuer, et ce dans quel délai?

Cet accord soulève également des questions par rapport au respect de la vie privée de par la création d'une clé d'identification unique des citoyens. Quelles garanties et mesures de sécurité ont-elles été prises?

Quels sont les problèmes que risque de rencontrer le client utilisant la signature électronique? Celle-ci est constituée d'algorithmes codés permettant d'identifier la personne. Cette signature est falsifiable.

Quelles sont les initiatives que compte prendre le gouvernement afin de permettre à tous l'accès à ce réseau?

Les nouvelles technologies permettent l'accès des citoyens à un immense réseau d'information mais il faut encore que cet accès soit le même pour tous et qu'il ne crée pas de nouvelles discriminations.

Le gouvernement compte-t-il prendre des initiatives concernant la formation aux nouvelles technologies?

Comment obtenir une réelle participation des communes bruxelloises, qui, doivent indispensablement être associées au projet si on veut qu'il aboutisse? Ne faudrait-il pas envisager de lier la dotation octroyée aux communes à leur participation?

Enfin, quelles sont les garanties obtenues en ce qui concerne la pérennité d'un tel projet?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- L'idée qui se cache derrière cet accord est d'offrir la possibilité d'obtenir des renseignements venant de diverses instances sans être obligé de savoir exactement à qui on doit les demander. Et, bien sûr, d'accomplir des formalités et d'obtenir des renseignements facilement et sans être obligé de se déplacer.

Le Gouvernement bruxellois a assorti l'approbation de cet accord de certaines réserves, notamment une réserve relative à un avis favorable de la Commission de la protection de la vie privée. Les autres Régions et Communautés ont également émis certaines remarques.

Le groupe de travail formé de représentants de chaque partie est chargé de la mise en oeuvre de cet accord. Il présentera un texte final dans les semaines qui viennent sur lequel la Région pourra se prononcer. Cet accord de coopération n'est qu'un accord de principe tant que le planning et le plan financier n'auront pas fait l'objet d'une finalisation.

Au sujet de la protection de la vie privée et de la clé d'identification unique pour les citoyens, la Commission de la protection de la vie privée s'était déjà prononcée avant le projet d'accord. En s'interrogeant sur le système actuel de protection des données, prévu par la loi du 8 août 1983, axé sur l'usage restrictif du numéro de registre national, elle a conclu que celui-ci n'atteint que partiellement son objectif et ce au prix d'une efficacité administrative réduite. La Commission a insisté pour que le principe de finalité prévale dans l'utilisation du numéro de registre national comme outil de dialogue. Elle propose un critère fonctionnel: les missions de service public. Pour plus de détails et pour ne pas trahir la Commission, je vous renvoie au texte de son avis.

J'ai procédé à l'inauguration virtuelle du réseau régional à large bande IRISnet avec M. Vanhengel le 6 mars dernier. Ce réseau utilise une technologie de pointe qui permet le transfert simultané de la voix, de l'image et des données, chaque site bénéficiant d'une connexion unique avec un seul interlocuteur et un seul service d'aide en ligne. Ce réseau permet d'utiliser une très grande largeur de bande passante, ce qui rend possibles les applications développées par le CIRB, notamment la dématérialisation des dossiers entre administrations. IRISnet doit être un réseau ouvert, respectant des standards définis par les organismes internationaux et par les organismes de régulation belges en ce qui concerne les normes d'interconnexion, il doit être flexible afin de pouvoir fournir le service correspondant exactement aux besoins, il doit être évolutif pour suivre les demandes en matière de télécommunication et de couverture géographique.

Un réseau de télécommunications est avant tout destiné à un utilisateur. Dans un environnement concurrentiel, il faut offrir de nombreux services avec une garantie et une tarification attrayantes. Nous y avons particulièrement veillé au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce réseau va nous permettre d'accomplir un pas supplémentaire dans la mise en place de l'E-government.

La signature électronique est nécessaire pour mettre en oeuvre les initiatives prises dans le cadre de l'accord gouvernemental. La Région Bruxelles-Capitale maîtrise la technologie puisque les documents circulant entre la chancellerie et les différents membres du gouvernement sont signés électroniquement.

Dès que le Fédéral aura voté la loi, nous pourrons nous engager volontairement dans ce processus.

Les initiatives que nous prenons dans ce cadre ne sont possibles que si est pris en compte le respect de l'égalité de tous les citoyens par rapport aux services publics, or l'ensemble des citoyens ne dispose pas encore d'un ordinateur à domicile.

C'est pour ces raisons que le CIRB a été chargé par le gouvernement de disséminer des bornes administratives, pour que les sites internet régionaux soient consultables dans toutes les stations de métro. On pourrait également envisager d'installer de telles bornes dans les bureaux de postes.

(Poursuivant en néerlandais)

Du côté flamand, il y a encore un problème de rivalité entre les organismes provinciaux.

(Poursuivant en français)

L'avis de marché a été publié au *Journal Officiel des Communautés Européennes*. Le marché sera publié officiellement dans le courant du mois d'avril pour permettre le début de la dissémination de ces bornes d'ici la fin de l'année.

La STIB mettra les moyens nécessaires de connexion de ces bornes à disposition du réseau IRISnet. La transversalité de la gestion du projet à travers toutes les institutions tant régionales que para-régionales et locales en est une dimension importante.

Les communes doivent être associées au déploiement de l'E-governement au niveau régional. 60% des actes administratifs des citoyens sont posés vers les institutions locales. Le Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise a lancé deux appels à propositions pour permettre l'introduction des nouvelles technologies de l'information au niveau local, en 1988 et à nouveau en 2000. Le gouvernement est saisi actuellement de 18 projets impliquant neuf communes.

Je compte engager le gouvernement dans une procédure de réflexion sur base d'un rapport du CIRB sur la situation et l'état d'avancement des projets destinés à favoriser les nouvelles technologies de l'information dans les pouvoirs locaux.

Je compte également disposer de ce rapport dans le courant du mois de juillet et faire des propositions au gouvernement au mois de septembre.

Toutes ces mesures doivent encadrer la mise en oeuvre de l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les institutions fédérées de l'Etat. La Région de Bruxelles-Capitale a de l'avance sur les partenaires concernés par cet accord.

En janvier 1998, le gouvernement a approuvé une circulaire ministérielle qui prévoyait que tous les services de la Région devaient transmettre au CIRB, sous support électronique, un certain nombre d'informations susceptibles d'intéresser les citoyens et les entreprises. Celle-ci n'a pas été mise en oeuvre dans sa totalité au niveau Régional. Nous avons donc chargé, après évaluation du ministre des Finances ayant l'Informatique régionale dans ses attributions, de revoir la circulaire afin de la rendre plus contraignante et de renforcer sa cohérence.

Cette circulaire fait actuellement l'objet d'un examen par le ministre des Finances et sera probablement rendue obligatoire dans le courant du mois de mars. Un suivi est prévu en vue d'assurer la cohésion et la diffusion des nouvelles technologies de l'information, sans perte de temps ni dispersion des moyens.

Le gouvernement s'est engagé dans une politique volontariste de déploiement des nouvelles technologies de l'information. Les dernières contraintes légales seront bientôt levées par le gouvernement fédéral et nous pourrons faire de Bruxelles la première capitale européenne virtuelle.

M. Benoît Cerexhe .- Ce que la Région a ratifié en comité de concertation l'est sous condition, puisque vous vous engagez à respecter l'avis émis par la commission.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- Nous avons initialement formulé cette exigence, qui a ensuite été reprise par tous.

M. Benoît Cerexhe .- Concernant le réseau à large bande, où en est la participation des communes? La collaboration de l'ensemble de celles-ci est indispensable à la réussite du projet. Qu'allez- vous faire pour susciter leur participation?

Concernant l'accord de coopération, quand pouvons-nous espérer être en possession d'un planning et d'un plan financier?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- J'espère avant la fin de l'année.

M. Benoît Cerexhe .- Je vous encourage en ce qui concerne l'installation de bornes comme celles des stations de métro Arts-Loi et Stockel. Cette dernière fonctionne bien et est abondamment consultée.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique .- J'espère que le gouvernement fédéral agira au plus vite. Normalement, la première commune se verra raccordée endéans les trois mois, les autres devant suivre.

Nous proposons comme incitant financier pour les communes une participation de la Région au prorata de 50%.

- L'incident est clos.

- La réunion est close à 17h10'.